

Conditions générales du Beach Soccer

Les inscriptions ne peuvent être retenues qu'à réception (par courrier - Email) du bulletin dûment complété. Il doit comporter minimum un éducateur/entraîneur/dirigent et neuf joueurs. L'engagement pour la saison 2022 est gratuit.

Suivant les conditions indiquées ci-dessous. Les dossiers incomplets ne pourront pas être pris en comptes. Les mineurs ne sont pas autorisés à participer à ce challenge. Les inscriptions sont garanties jusqu'au 01 juin 2022. A compter de cette date, elles seront validées dans la limite des places disponibles selon l'ordre d'arrivée.

En s'inscrivant, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la discipline choisie et en accepte tous les termes.

Tous les joueurs, entraîneur, éducateur, dirigeant, possèdent une licence, loisir, futsal, libre ou vétéran. Les participants autorisent la prise d'images durant les rencontres et acceptent la diffusion de celles-ci sans limitation de durée par les organisateurs sur tous supports

Calendrier des rencontres du championnat :

- 11 juin (rassemblement de toutes les équipes à GUILHERAND GRANGES)
- 13 juin à VESSEAUX et GUILHERAND GRANGES (1 ère journée)
- 16 juin à VESSEAUX et GUILHERAND GRANGES (2^{ème} journée)
- 20 juin à VESSEAUX et GUILHERAND GRANGES (3^{ème} journée)
- 25 juin (Finale régionale) à VESSEAUX ou GUILHERAND GRANGES

Une fois renseigné, bien vouloir faire retour du document :

Par email : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Par courrier à l'adresse : District Drôme Ardèche de Football

Commission Beach Soccer
101 rue du 8 mai 1945
07500 Guilherand Granges